



10 octobre 2022

(22-7608)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

FRANCE: DÉCRET N° 2020-15 DU 8 JANVIER 2020 RELATIF À LA CRÉATION D'UNE DEMANDE  
PROVISOIRE DE BREVET ET À LA TRANSFORMATION D'UNE DEMANDE DE  
CERTIFICAT D'UTILITÉ EN DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>FRANCE</b>
--	---------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Décret n° 2020-15 du 8 janvier 2020 relatif à la création d'une demande provisoire de brevet et à la transformation d'une demande de certificat d'utilité en demande de brevet d'invention
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2022/IP/FRA/22_5444_00_f.pdf">https://ip-documents.info/2022/IP/FRA/22_5444_00_f.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/FRA/C/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>  Le décret introduit un système de demande provisoire de brevet permettant de différer la remise de certains documents devant être fournis lors du dépôt d'une demande brevet et de disposer d'un délai de 12 mois pour demander sa transformation en demande de brevet ou en demande de certificat d'utilité. Le décret précise également les modalités de transformation d'un certificat d'utilité en brevet d'invention.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Français
<b>Entrée en vigueur</b>	1 juillet 2020
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	18 juillet 2022
<b>Autres renseignements</b>	IP/N/1/FRA/10 <i>(Ordonnance n° 2020-116 du 12 février 2020 portant création d'un droit d'opposition aux brevets d'invention - à paraître)</i>  IP/N/1/FRA/11 <i>(Décret n° 2020-225 du 6 mars 2020 relatif à la procédure d'opposition aux brevets d'invention - à paraître)</i>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.